



SESSION
07/04/2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le **10 AVR. 2025** 
ID : 007-210703195-20250407-DELIB2025_041-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9
Votants : 26

Pour : 25
Abstention : 1
Opposition :

Quorum : 15

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le sept avril dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du vingt-cinq mars et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents (20) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chezeau, Curtius, Dersi, Faure-Pinault, Galiana, Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusés avec pouvoir (5) : M. Boukal (pouvoir à Mme Tolfo), M. Chaubaud (pouvoir à M. Jouve), Mme Gaillard (pouvoir à Mme Curtius), Mme Garreaud (pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absents (3) : Mme Keskin, Mme Lorenzo, M. Michelin.

Excusée (1) : Mme Gaillard.

Secrétaire : M. Dersi

Objet : Objet : Fêtes et cérémonies – programme annuel des manifestations organisées par la commune – Liste des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et D.1617-19 ;

Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé, fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques ;

Considérant que le calendrier des festivités de la saison 2025 s'organise selon des modalités différentes, autour d'une programmation émanant essentiellement de la Ville de Le Teil et de propositions associatives dans le cadre d'un partenariat renforcé par un soutien financier, en mettant gracieusement à disposition ses équipements et par une aide technique et logistique ;

Considérant qu'il est demandé aux collectivités territoriales de préciser les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire mais que du fait de la grande diversité de dépenses que génère cette activité, il revêt un caractère imprécis ;

Considérant que la collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir Délibéré,

APPROUVE le programme prévisionnel des manifestations établi comme suit :

- Janvier 2025 :
 - Cérémonie des vœux à la population
 - Cérémonie des vœux aux agents
 - Réunion de quartier Marceau
 - Concert SMAC07

- Février 2025 :
 - Aux arbres citoyens

- Mars 2025 :
 - Ciné-concert Cordes en balades
 - Cérémonie patriotique – Cessez le feu en Algérie
 - Carnaval
 - Réunion de quartier – La Sablière nord

- Avril 2025 :
 - Cérémonie patriotique – Souvenir de la Déportation
 - Chasse aux œufs en partenariat avec Déclic et des Claps
 - Réunion de quartier – Cœur de ville
 - Lancement du marché des producteurs

- Mai 2025 :
 - Salon des vins naturels en partenariat avec les Vignerons naturels du sud Ardèche
 - Cérémonie patriotique – Victoire de 1945
 - Cérémonie patriotique – Anniversaire de la 1^{ère} réunion du CNR
 - Fête des voisins
 - Réunion de quartier – Lieu à préciser
 - Mai à vélo – Challenge mobilités douces
 - Spectacles scolaires élémentaires et maternelles, et cinéma
 - Inauguration des vestiaires du stade Etienne Plan

- Juin 2025 :
 - Réunion de quartier – Lieu à préciser
 - Fêtes des écoles en partenariat avec les amicales des écoles
 - Animations sportives en collaboration avec les clubs (HB07, RCT, Foot Mélas-Le Teil...)
 - Soirée cocktails à Mélas en partenariat avec l'amicale des pompiers
 - Soirée des feux de la Saint Jean en partenariat avec le comité de quartier de Mélas
 - Festival Présence(s) Photographie
 - Les Préalables du festival d'Alba – La Sablière
 - Fête de la musique
 - Cérémonie patriotique – Anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940
 - Pose de la première pierre – Ilot Robespierre

- Juillet 2025 :
 - Concert Cordes en balade
 - Inauguration de l'Hôtel de ville
 - Mélas fête la zik en partenariat avec le Comité de quartier de Mélas
 - Opération nettoyage de la nature en partenariat avec l'ACCA
 - Prise d'armes des sapeurs-pompiers et cérémonie en l'honneur de Lucette Olivier
 - Ginguettes de l'été
 - Fête du 13 juillet/feu d'artifice
 - Réunion de quartier – Lieu à préciser

- Août 2025 :
 - Cérémonie patriotique – Anniversaire du crash d'un avion militaire au quartier de Mélas
 - Ginguettes de l'été

- Septembre 2025 :
 - Forum des associations
 - Accueil des nouveaux habitants
 - Journées du patrimoine
 - Portes ouvertes de l'Hôtel de ville
 - Récompense aux bacheliers
 - Réunion de quartier – Lieu à préciser
 - Pose de la première pierre de la Place Jean Macé

- Octobre 2025 :
 - Pose de la première pierre de la nouvelle église
 - Tournoi de futsal

- Novembre 2025 :
 - Cérémonie patriotique – Victoire de 1918
 - Apéritif offert au Téléthon
 - Salon de la gastronomie ardéchoise
 - Réunion de quartier – Lieu à préciser
 - Salon des amis des arts

- Décembre 2025 :
 - Marché de Noël en partenariat avec l'association Cap Le Teil
 - Réunion de quartier – Lieu à préciser
 - Noël des agents municipaux

DIT que ce programme prévisionnel est susceptible d'être ajusté en cours d'année au gré des évènements et actualités.

DIT que le budget prévisionnel de ce programme de manifestations est évalué à 67 500 € dont 33 500 € imputés sur le compte 6232 et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à solliciter les participations financières des différents partenaires publics ou privés et tous les organismes susceptibles d'apporter leur contribution.

APPROUVE la typologie des dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » telle que définie comme suit :

- D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets, location de matériels, et denrées ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles et sportives.
- Les fleurs, gravures, livres, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers évènements notamment lors de cérémonies patriotiques, mariages, PACS, décès, départs en retraite, récompenses.
- Le règlement des factures des associations, entreprises, troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les frais de restauration, d'hébergement et de transport des agents et prestataires mobilisés durant les manifestations communales ou à l'occasion d'évènements.
- Les frais liés aux rencontres entre délégations des Villes jumelées.
- Les dépenses liées à l'achat de petites fournitures, de feux d'artifices.
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions et impressions liées aux manifestations.
- Les bons d'achats distribués dans le cadre des manifestations organisées par la Collectivité.

Le Maire,



Olivier PEVERELLI

Pour extrait conforme



Le Secrétaire de séance,



Richard DERSI